

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PROJET D'EXTENSION DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Par arrêté n°2024-29 en date du 09 février 2024, le Maire de la commune de Pierrelaye a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'extension de son cimetière.

À cet effet, Monsieur Pascal THYS, gendarme en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur François DURAND en qualité de commissaire enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

**L'enquête publique se déroulera :**

**DU MARDI 05 MARS 2024 A 8H30 AU JEUDI 04 AVRIL 2024 A 17H00.**

Le dossier du projet et les pièces qui l'accompagnent, seront consultables en Mairie sur support papier pendant toute la durée de l'enquête publique :

- Lundi : 08h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00 ;
- Mardi : 08h30 – 12h00 / 13h30 – 18h45 ;
- Mercredi, jeudi et vendredi: 08h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00;
- Samedi 9 mars 2024 : 08h30 – 12h00.

Il sera également consultable sur le site internet de la commune en suivant le lien suivant : <https://pierrelaye.fr/>.

**Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie aux jours et heures suivants :**

- **Mardi 5 mars 2024 de 15h00 à 18h30 ;**
- **Samedi 9 mars 2024 de 09h00 à 12h00 ;**
- **Lundi 18 mars de 08h30 à 12h00.**

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra émettre ses observations :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, disponible en Mairie aux heures et jours d'ouverture habituels ;
- Par courrier adressé à M. le commissaire enquêteur à l'adresse suivante :  
Mairie de Pierrelaye, Enquête publique relative au projet d'extension du cimetière  
A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur  
42 bis rue Victor Hugo – 95480 Pierrelaye ;
- Par courriel à l'adresse suivante : [p.chollet@ville-pierrelaye.fr](mailto:p.chollet@ville-pierrelaye.fr) (en indiquant dans l'objet du mail : « Enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur »).

Toute information sur les dossiers pourra être obtenue auprès de Monsieur CHOLLET, responsable du service des affaires générales (01.34.32.31.30).

Un accès gratuit au dossier dématérialisé sera garanti sur les postes informatiques de la médiathèque.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant une année à compter de la date de la clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur :

- A la Mairie de Pierrelaye aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Sur le site internet de la commune.